

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Mensuel de l'Épargne et de la Retraite

N°19

Nov. 2015



LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Mensuel de l'Épargne, de la Retraite

LE SOMMAIRE

TROIS QUESTIONS A...	3
PHILIPPE CREVEL	3
COTE EPARGNE	6
FINTECH, NOUVEL ELDORADO OU MIRAGE ? LA FINANCE A-T-ELLE CES NOUVEAUX « UBER » ?	6
520 000 ACTIONNAIRES CONNECTES !	6
L'ACTIONNAIRE SE FAIT RARE ET EST DE PLUS EN PLUS AGE	7
EPARGNEZ PRATIQUE	8
C'EST LE TEMPS DES ACTIONS	8
COTE RETRAITE	11
LE FRANÇAIS, UN ÉTERNEL INQUIET ?	11
LE RETRAITE EST-IL UN PROPRIÉTAIRE HEUREUX ?	11
QUAND LE RETRAITE SE MET A CONSOMMER	12
LES RETRAITES ONT-ILS RAISON DE SE PLAINDRE DE LEUR POUVOIR D'ACHAT ?	17
DOSSIERS	18
DOSSIER N°1 : EPARGNE, RETRAITE : LA GUERRE DES FRANCE AURA-T-ELLE LIEU ?	18
DOSSIER N°2 : COMMENT REDESSINER NOTRE SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ?	27
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	30
TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	30
TABLEAU DE BORD DES MARCHES FINANCIERS	31
TABLEAU DE BORD RETRAITE	32
TABLEAU DU CREDIT ET DES TAUX D'INTERET	33

TROIS QUESTIONS A...

PHILIPPE CREVEL



Pour le numéro du mois de novembre, c'est Philippe Crevel directeur du Cercle de l'Épargne qui répond à nos questions sur la situation économique de cette fin d'année.

Question : Etes-vous déçu par le faible niveau de la croissance française ?

Après un premier semestre cahincaha, l'économie française devrait connaître son meilleur taux de croissance depuis quatre ans et mettre, ainsi, fin à une longue période de stagnation. Le taux de croissance pourrait atteindre 1,2 % en 2015. Au regard des espoirs de début d'année, nous pourrions être déçus de ce résultat. En effet, le fameux alignement des planètes avec la baisse du prix du pétrole, la baisse des taux d'intérêt, l'injection de liquidités par la Banque Centrale Européenne, la dépréciation de l'euro, une moindre rigueur budgétaire, le CICE, le pacte de responsabilité et reprise américaine, constituait autant de facteurs positifs pour l'activité économique. Nous avons un peu trop vite cru au père Noël et, surtout, nous avons eu la mémoire courte. En effet, nous ne devons pas oublier qu'entre 2008 et 2009, nous avons connu une crise centennale avec une réplique en Europe, en 2011/2012, avec la question des dettes publiques. Si nous avons eu l'impression de surmonter la crise de 2008, c'est en grande partie en raison des plans concertés, au sein du G20, des différents gouvernements. En quelques mois, pour éviter la réédition de la crise de 1929, les Etats ont engagé des sommes sans précédent, de 3 à 6 % du PIB. De même, afin d'éviter la banqueroute de plusieurs Etats de la zone euro, des plans de soutien ont été mis en œuvre. L'Irlande, Chypre, Maltes et la Grèce ont bénéficié de dispositifs exorbitants du droit commun. En 2015, nous évoluons encore dans le sillage de cette double crise. Ces dernières décennies, nous avons été confrontés à des chocs d'offre ou de demande mais pas à des crises financières. De ce fait, nous n'avons plus en mémoire le fait que de telles crises mettent du temps à se résorber car elles touchent au cœur même du système économique, la confiance. Par ailleurs, les désordres financiers que nous subissons ne sont pas sans lien avec des problèmes, de nature structurelle. Ainsi, la folle progression de l'endettement a compensé l'érosion des gains de productivité en Occident. Par ailleurs, la digitalisation du monde bouscule bien des équilibres sans pour autant engendrer un nouveau cycle de croissance. Nous voyons partout des objets connectés sauf, pour le moment, dans les statistiques.

Question : Y-a-t-il eu des ratés dans le fameux alignement des planètes ?

Nous espérons beaucoup du plan de la Banque Centrale Européenne or, pour le moment, à l'exception de la dépréciation de l'euro, ses effets se font attendre surtout en ce qui concerne le crédit. La politique monétaire ne peut pas tout d'autant plus que nous sortons d'une longue phase de récession au sein de la zone euro. Les taux d'utilisation des capacités de production étaient très bas, au début de l'année 2015, dans plusieurs pays européens. De ce fait, la propension à investir et donc à s'endetter était faible. Par ailleurs, le poids des incertitudes était élevé incitant les dirigeants d'entreprise à reporter certains plans d'investissement. En revanche, la baisse de l'euro a entraîné une augmentation réelle et relativement rapide des exportations notamment pour la France.

La chute du prix du baril a accru le pouvoir d'achat des ménages qui ont pu bénéficier, pour certains d'entre eux, de réductions d'impôt (suppression de la première tranche du barème). Ces gains de pouvoir d'achat ont contribué au redémarrage de la consommation constatée depuis le début d'année. Néanmoins, l'effet pétrole qui devait réellement porter la croissance a eu un moindre impact que prévu, tout particulièrement aux Etats-Unis qui sont devenus un Etat pétrolier. Le recul de l'investissement dans le secteur pétrolier a pesé plus fortement qu'attendu dans les résultats économiques américains tout comme l'appréciation du dollar. Les Etats-Unis ont ainsi moins joué le rôle de locomotive qu'escompté.

Le dérèglement dans l'alignement des planètes est intervenu avec le ralentissement de la Chine. La baisse de la croissance de ce pays n'est pas une surprise compte tenu de la saturation de l'économie mondiale en produits industriels, l'augmentation des coûts de production chinois, la réorientation de l'économie vers les services. Quand la Chine, deuxième puissance économique mondiale, premier producteur de biens industriels, premier exportateur et deuxième importateur mondial s'enrhume, il est logique que l'économie mondiale tousse.

D'autres problèmes ont également porté préjudice à l'économie mondiale. Les embargos avec la Russie et la récession de ce pays n'ont pas été sans incidence sur la conjoncture européenne. La baisse du prix du pétrole a également mis à mal plusieurs pays émergents. L'Amérique latine a renoué avec ses travers, avec à la clef, une forte récession au Brésil. Les pays émergents perdent de leur attrait au profit notamment des Etats-Unis. Le Japon, de son côté, éprouve les pires difficultés pour sortir de la nasse déflationniste dans laquelle il évolue depuis une vingtaine d'années. Enfin, les incertitudes sur le calendrier de hausse des taux directeurs aux Etats-Unis provoquent des mouvements erratiques sur les places financières et modifient les flux de capitaux à l'échelle mondiale.

Question : *Pouvons-nous être optimistes pour 2016 ?*

La prévision économique est un art bien difficile d'autant plus que nous évoluons dans une période d'expérimentation avec un pouvoir économique régalien qui, du fait de l'endettement excessif, a basculé du côté des banques centrales avec le recours à des techniques dites non-conventionnelles. Par ailleurs quand l'économie mondiale se limitait à une dizaine de pays et à quelques secteurs d'activité, la prévision était un peu plus simple qu'aujourd'hui. La mondialisation, la rapide circulation des capitaux et des

informations ainsi que l'existence d'un très grand nombre d'acteurs ont évidemment complexifié le système même si en parallèle des progrès sans précédent ont été réalisés dans la modélisation et la perception des faits économiques. A quoi pouvons-nous nous attendre en 2016 ? Logiquement, l'année prochaine devrait être, en France mais aussi en zone euro, celle de la reprise de l'investissement. En effet, les entreprises devront moderniser leurs équipements. La reprise de la consommation et la diminution du chômage devraient les inciter à le faire. Le contexte financier devrait rester accommodant ; le pétrole devrait, du moins jusqu'au milieu de l'année, se maintenir autour de 60 dollars le baril ; une hausse pouvant intervenir en cas de reprise plus vive que prévu de la croissance. Néanmoins, des réserves de production existent notamment aux Etats-Unis et au Canada. La question est de savoir si la France pourra flirter, d'ici la fin de l'année prochaine, avec les 2 % de croissance. Compte tenu de l'état de l'économie, après quatre années de stagnation, de nombreux experts en doutent.

COTE EPARGNE

FinTech, nouvel eldorado ou mirage ? La finance a-t-elle ces nouveaux « Uber » ?

Qu'y-a-t'il derrière le mot FinTech ? Fintech, c'est la contraction de Finances et Technologies. C'est ainsi la rencontre du numérique avec la finance au service du plus grand nombre. La FinTech regroupe des entreprises, start-up développant des solutions numériques pour le secteur financier. Il y a du B to B ou du B to C mais les FinTech, les plus actives, sont celles qui entendent rendre accessibles des techniques jusque-là réservées aux professionnels.

Le terme FinTech englobe un grand nombre d'entreprises ayant des objectifs différents. Cela va de la création de plateformes de paiement ou de financement participatif à la gestion financière robotisée en passant par les applications financières mobiles. La plus connue FinTech est certainement PayPal. Tous les secteurs de la finance sont concernés, de la conception à la distribution des produits.

Ce secteur connaît un rapide essor ; plus de 3 milliards de dollars d'investissement ont été enregistrés en 2014 et certainement plus de 8 milliards de dollars en 2018.

Au niveau de la gestion de l'épargne, la tendance chez les FinTech est de proposer des modèles reposant sur des algorithmes, des modèles mathématiques, permettant de définir des profils de placement et d'automatiser la gestion d'actifs.

Le Royaume-Uni, mais aussi l'Irlande, sont des acteurs clés de la FinTech derrière, évidemment, les Etats-Unis qui restent largement en tête. Plus de 135 000 personnes seraient employées à la City par des FinTech. Plus de 300 FinTech sont dénombrées en France. La France bénéficie d'atouts indéniables avec des écoles réputées dans les domaines de la finance et des mathématiques mais aussi avec un réel savoir-faire pour la conception de logiciels. Notre faiblesse provient de l'insuffisance récurrente de capitaux. Néanmoins, c'est un des premiers domaines dans lesquels investissent les fonds de capital risque en France.

Plusieurs grands groupes financiers jouent le jeu en développant des pépinières ou en prenant des participations dans des Fintech prometteuses. Ainsi, AG2R LA MONDIALE est entré au capital de « Prêt d'Union ».

La Fintech font beaucoup de buzz mais demeurent des petits acteurs du secteur de la finance. Leur poids dans la gestion d'actifs est réduit : moins de 1,5 % en France. Au Royaume-Uni, elles représentent néanmoins déjà 7 % de la gestion d'actifs.

520 000 actionnaires connectés !

La France comptait, à la fin du mois d'avril dernier, 520 000 actionnaires particuliers actifs sur Internet. Par rapport à 2012, il y en a 10 % de plus selon une enquête réalisée par la société Investment Trends. Les actionnaires en ligne représenteraient 1 % de la population française ; ce taux est de 1,7 % au Royaume-Uni et de 1,3 % en Allemagne.

Les actionnaires en ligne ne sont pas plus jeunes que les autres (55,4 ans) ; leur âge moyen est de 56 ans ; les plus de 60 ans représentent même plus de la moitié d'entre eux. A 93 %, ce sont des hommes. Leur patrimoine financier médian est de 230 000 euros. Les investisseurs en actions privilégient l'achat d'actions individuelles françaises (57 %) ou étrangères (11 %). 8 % de leurs avoirs sont investis dans des fonds collectifs. 20 % de leurs avoirs sont, par ailleurs, placés en épargne bancaire (livrets).

L'actionnaire se fait rare et est de plus en plus âgé

En 2009, un Français sur 5 détenait des valeurs mobilières. Crise aidant, en France, il n'y a plus qu'un Français sur 9 qui possède de telles valeurs en 2015. Les actionnaires en direct sont ainsi deux fois moins nombreux en 2015 qu'en 2009. Le taux de détention est passé de 13 à 6,6 %. 7,1 % des Français ont un PEA en 2015 contre 12,5 % en 2009 ; ils sont 5,4 % à avoir un compte titres contre 8,6 % il y a 6 ans. Le durcissement de la fiscalité sur la détention des actions hors PEA et la crise financière de 2008 ont certainement incité de nombreux Français à clore leur compte titres. Le taux de détention de valeurs mobilières varie fortement selon les catégories socio-professionnelles. Il est de 24 % chez les cadres supérieurs et de 7 % parmi les employés. Cette répartition est en phase avec les capacités d'épargne. En effet, le taux de détention est de 35 % pour ceux qui gagnent plus de 6 000 euros par mois contre 4 % pour ceux qui gagnent moins de 1 300 euros. 56 % des personnes qui ont un patrimoine supérieur à 150 000 euros détiennent des valeurs mobilières. Le taux de détention a, ces dernières années, fortement baissé parmi les ménages dont le patrimoine est inférieur à 150 000 euros.

L'âge moyen des actionnaires est de 55,4 ans en 2015 contre 53 ans en 2008. Les moins de 35 ans sont de moins en moins nombreux. Ils étaient 15,3 % en 2008 ; ils ne sont plus que 9,8 % en 2015. Les difficultés économiques, le renchérissement du coût du logement ainsi qu'une défiance accrue face aux placements financiers expliquent ce recul. Les actionnaires en direct sont plus âgés que les autres investisseurs en valeurs mobilières. Ils se trouvent essentiellement parmi les détenteurs des plus gros patrimoines et parmi ceux qui sont en phase de constitution de patrimoine.

EPARGNEZ PRATIQUE

C'EST LE TEMPS DES ACTIONS

Sur longue période et cela est vérifié depuis 1988, les placements en actions, avec les dividendes versés réinvestis, constituent le placement le plus rentable. Selon les chiffres issus d'un rapport du Conseil d'Analyse Economique, entre 1950 et 2008, la rentabilité réelle moyenne des actions a été comprise entre 6,5 % et 8,5 % pour les grandes économies (Allemagne, Etats-Unis, France, Japon, Grande-Bretagne). Pour la France, le rendement réel moyen a été de 6,5 %. Selon l'Autorité des Marchés Financiers, le rendement annuel réel moyen sur 25 ans tourne autour de 6 %. Sans réinvestissement des dividendes, le rendement est deux fois moindre. Si de 1988 à 2013, la performance dégagée par les emprunts d'état est proche de celle des actions (dividendes réinvestis), ce n'est plus le cas depuis.

L'or et l'immobilier parisien sont moins rentables que les actions françaises sur 25 ans. De 1988 à 2013, le capital initial a été multiplié par 3 dans le cas d'un placement « immobilier », et par 2 dans le cas d'un investissement dans l'or.

La rentabilité des placements en actions dépend surtout du moment où on a investi. Le taux de rendement constaté sur longue période pour un actif financier est une moyenne.

Avec les taux d'intérêt au plus bas depuis 250 ans, avec une reprise qui se traduit par une amélioration des dividendes, vous êtes convaincus que l'avenir est aux actions mais vous restez très circonspects sur ce type de placement compte tenu de l'importance des fluctuations constatées ces dernières années.

Quelques conseils avant de vous lancer :

Avant d'investir en bourse, posez-vous quelques questions simples ?

Que recherchez-vous ? Quel épargnant êtes-vous ? Sur quelle durée souhaitez-vous épargner ? Avez-vous besoin de votre argent dans trois mois, un ou deux ans ? Quelle part de risques êtes-vous prêt à assumer ? Si vous êtes réfractaires aux risques, si vous ne supportez pas de voir votre capital baisser, les actions ne sont pas pour vous.

Si vous n'avez pas beaucoup de temps à consacrer aux marchés financiers, évitez la détention en direct et passez par les fonds collectifs (SICAV, Fonds communs de placement...). Par ailleurs, le recours à ces fonds permet d'accéder à des techniques de gestion sophistiquées et de réduire des pertes liées à une exposition à un nombre limité de lignes d'actions.

Vous ne devez pas, en revanche, vous engager sur des produits que vous ne maîtrisez pas, faute de quoi, en cas de problème, l'incompréhension et l'amertume seront au rendez-vous.

Ne jamais mettre tous ses œufs dans le même panier

Ce conseil rempli de sagesse est toujours de vigueur. Il faut diversifier ses placements en jouant sur plusieurs zones géographiques et sur plusieurs secteurs d'activité. Le recours aux unités de compte et aux organismes de placements collectifs facilite cette diversification.

Néanmoins, diversification ne signifie pas papillonnage. Il ne faut pas vouloir acheter un grand nombre de titres avec des frais de gestion supplémentaires. Il faut limiter le nombre de lignes.

Investir progressivement, la bourse ce n'est pas le casino

Mettre tout sur le rouge et tout perdre... Les épargnants décident, bien souvent de rentrer sur le marché actions au plus haut et d'en sortir le lendemain d'un krach le sentiment d'avoir été trompés. Il faut investir régulièrement afin de lisser les effets des baisses et d'éviter d'acheter les titres trop chers.

Ne pas vouloir à tout prix faire preuve d'originalité

Certains experts peuvent dénicher des titres offrant des marges d'appréciation importantes. Mais ces gains peuvent être illusoires si la liquidité des titres en question n'est pas assurée. La liquidité se mesure soit en nombre de titres échangés en moyenne par jour, soit en montant de capitaux échangés. Il est difficile d'acheter et de vendre des titres peu négociés sans encourir le risque de ne pas pouvoir réaliser les opérations au moment où vous le souhaitez et par voie de conséquences d'être contraint de brader les titres en cas de revente.

Ne pas trop regarder le rétroviseur

La tentation est d'acheter les titres qui ont connu, les derniers mois, d'importants gains. Or, ce sont les anticipations de croissance des bénéfiques qui déterminent les parcours boursiers. Il vaut mieux se projeter que d'acheter cher un placement ayant déjà atteint un sommet d'appréciation.

Mieux vaut également se séparer de titres qui ne décollent pas et aux perspectives négatives. Il ne faut pas attendre à tout prix le rebond qui ne peut jamais venir. Acheter ou garder des valeurs ne devrait dépendre que de la réponse à cette question : quelles sont les perspectives de rendement ? Le sentimentalisme n'est pas de rigueur dans la gestion de son patrimoine financier.

Ne pas se comporter en propriétaire terrien ou comment se fixer des objectifs

Il ne faut pas avoir un comportement de propriétaire terrien avec les actions surtout quand on les détient en direct. Il ne faut pas les acquérir pour le plaisir d'accumuler des lignes sur son compte-titres, son PEA ou son contrat d'assurance-vie. Il faut se fixer un objectif de gain, par exemple 33 %. A partir du moment où vos actions se sont appréciées par exemple de 33 %, vous les vendez. Certes, si elles continuent à progresser, vous pouvez avoir le sentiment d'avoir vendu trop tôt mais vous avez

sécurisé un gain qui aurait pu tout aussi bien disparaître. Vous avez alors la possibilité de réorienter une partie des plus-values vers d'autres types de placements à fort potentiel ou de les sécuriser dans un fonds euros.

Il faut également savoir vendre à perte si aucune amélioration n'est attendue à moyen terme. Il ne sert à rien de conserver des « toquards » dans son portefeuille. Il faut vendre pour acquérir des titres à plus fort potentiel. Les moins-values peuvent, en outre, le cas échéant réduire le montant des impôts à acquitter.

Ne pas sur-réagir !

Il ne faut pas acheter et vendre sur des coups de tête. La rotation trop rapide d'un portefeuille ne sert à rien. Il faut donc surveiller la croissance des bénéficiaires dans la durée et n'intégrer que les meilleures valeurs. Toute opération est une source de coût ; il vaut mieux être économe en la matière.

Privilégiez l'assurance-vie et le PEA

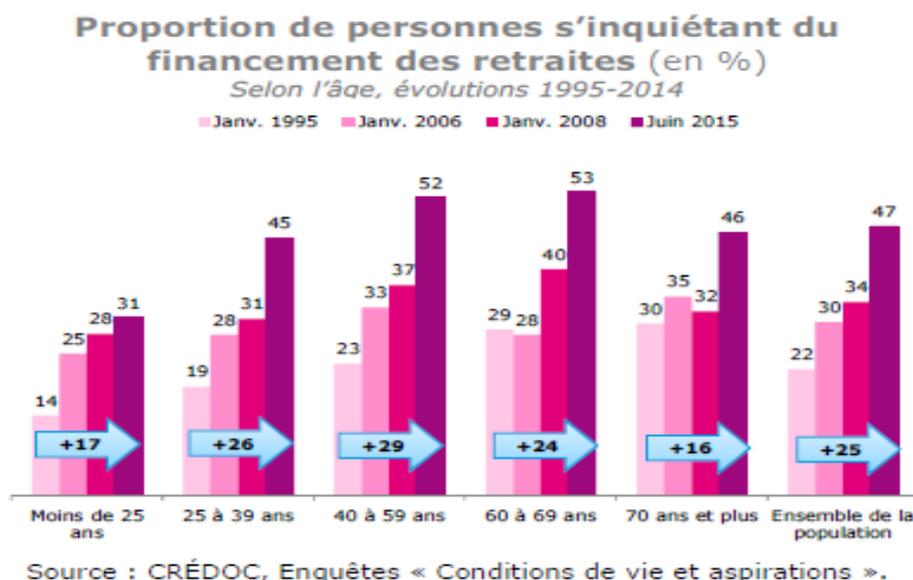
Depuis la soumission des dividendes au barème de l'impôt sur le revenu, l'assurance-vie et le PEA sont les deux supports à privilégier pour investir en bourse. Ils offrent des possibilités d'échapper à l'imposition des plus-values et à l'impôt sur le revenu. L'assurance-vie offre une réelle souplesse de gestion tout en étant dotée d'une fiscalité attractive. Elle permet des rachats sans fermeture du produit et n'est pas plafonnée à la différence du PEA.

Sur un compte-titres ordinaire les plus-values sont taxées dès le premier euro au barème progressif de l'impôt sur le revenu à un taux pouvant atteindre 45 % majoré de 15,5 % de prélèvements sociaux. Des abattements sont cependant applicables en fonction de la durée de détention des titres. Désormais, les dividendes supportent l'impôt progressif, après application d'une retenue à la source non libératoire de 21 %. Un abattement de 40 % est néanmoins pratiqué sur ces dividendes avant taxation.

COTE RETRAITE

Le Français, un éternel inquiet ?

D'enquête en enquête, il y a une constante, les Français sont de plus en plus inquiets en ce qui concerne le financement des retraites. Même si de réforme en réforme, il est répété que le système d'assurance vieillesse est pérennisé pour la nuit des temps ; la répétition des réformes insinue un doute de plus en plus fort dans les âmes sceptiques des Français. La dernière étude du CREDOC confirme la tendance et marque bien l'augmentation de l'inquiétude sur ces vingt dernières années.



Le retraité est-il un propriétaire heureux ?

Près des trois quarts des retraités sont propriétaires de leur résidence principale (73 % en 2013 selon l'INSEE) contre 49 % pour les non-retraités.

Le retraité dispose d'un logement plus grand et mieux équipé que le reste de la population avec respectivement, en moyenne, 4,3 et 3,9 pièces et une superficie de 97 et 88 mètres carrés. 15 % des logements des retraités ont des problèmes d'humidité contre 24 % chez les non-retraités.

Du fait d'un plus grand nombre de propriétaires, le taux d'effort pour le logement (part des dépenses de logement dans le budget) est logiquement plus faible chez les retraités que dans le reste de la population, 15,7 % contre 22,7 % (2013). Néanmoins, il y a plus de retraités (39 %) que de non-retraités (33 %) subissant des taux d'effort supérieur à 40 % parmi les locataires du secteur privé. Les retraités non-propriétaires sont souvent ceux qui ont de petites pensions. Pour ceux-là, la part du logement dans leurs dépenses globales est très forte surtout s'ils ne disposent pas d'un logement social.

Du fait qu'ils ont, en règle générale, remboursé leurs emprunts immobiliers, le nombre de retraités endettés est inférieur à celui de l'ensemble de la population, 23 % contre 46 %. Ce taux descend à 10 % pour les 70 ans et plus. Le montant des remboursements représente 15 % des revenus des ménages français. Ce taux est de 11 % pour les retraités et de 8 % pour ceux qui ont plus de 70 ans.

Quand le retraité se met à consommer

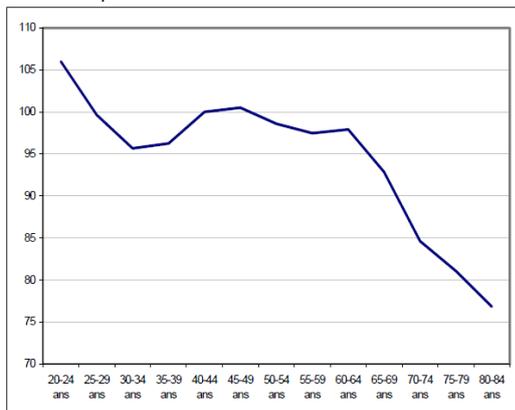
Le montant et la nature des dépenses de consommation dépendent de l'âge. Il est évident que les jeunes dépensent plus pour s'habiller qu'une personne de plus de 75 ans. Mais, l'âge n'est pas le seul facteur à intervenir, il faut également prendre en compte le pouvoir d'achat, le niveau d'études et par ailleurs les habitudes générationnelles. Ainsi, les nouvelles générations de retraités issues du baby-boom tendent à maintenir leurs habitudes d'achats. Il est indéniable que les nouveaux retraités qui sont en meilleure santé que leurs prédécesseurs disposent également de pensions plus élevées leur permettant de conserver leurs habitudes de consommation.

Quand la ménagère de plus 50 ans laisse la place à une sénior de plus de 65 ans...

Ce sont les actifs matures qui sont les consommateurs les plus importants. C'est assez logique. En effet, entre 40 et 44 ans, les ménages doivent faire face aux dépenses les plus importantes pour leurs enfants (éducation, habillement, loisirs...). Par ailleurs, les revenus professionnels enregistrent des augmentations substantielles entre 35 et 45 ans ce qui permet d'accroître son niveau de consommation.

Évolution par âge

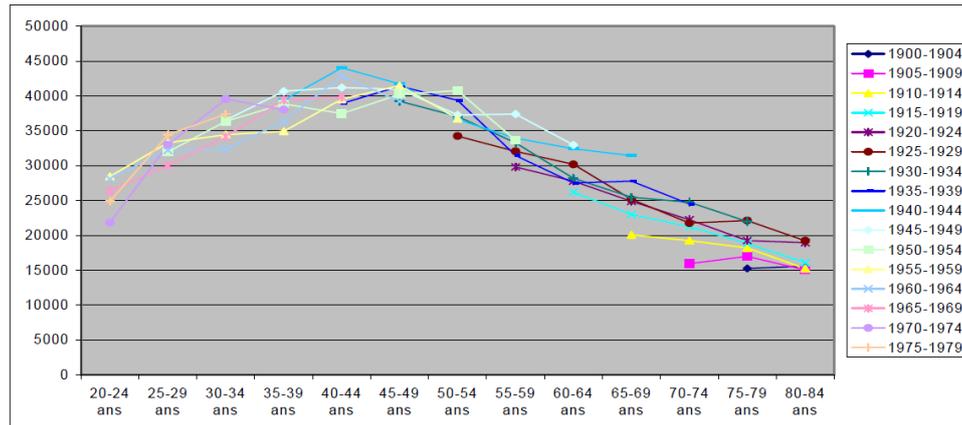
Indice 100 pour les 40-44 ans



La consommation décroît ensuite légèrement jusqu'à la retraite puis la cessation d'activité se traduit par un petit pic de consommation. En effet, les tout jeunes retraités ont tendance à se rééquiper. Un changement de résidence ou une volonté de remise à niveau entraînent des dépenses au niveau de l'habitation et de l'équipement électro-ménager. En outre, durant les premières années de la retraite, il y a une augmentation des dépenses de loisirs.

En retenant le critère des générations, deux phénomènes marquants sont à relever. Les jeunes générations consomment moins que leurs aînés durant la période 20-24 ans avant de rattraper leur retard. La faiblesse du niveau de vie des jeunes explique cette évolution. Par ailleurs et de manière assez logique, le niveau de consommation des nouvelles générations de retraités se situe nettement au-dessus des plus anciens.

Consommation moyenne par âge et cohorte
En euros



Champ : France métropolitaine.

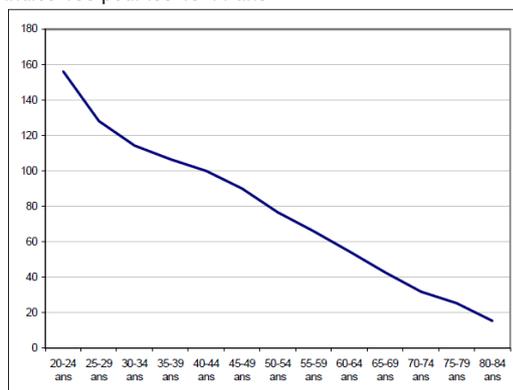
Note : les dépenses de consommation ont été calculées en euros constants 2011 pour les sept enquêtes.

Source : Insee, enquêtes Budget de famille 1979, 1985, 1989, 1995, 2001, 2006 et 2011. Données recalées sur les données de la comptabilité nationale.

Le retraité n'est pas un bon client des boutiques de mode

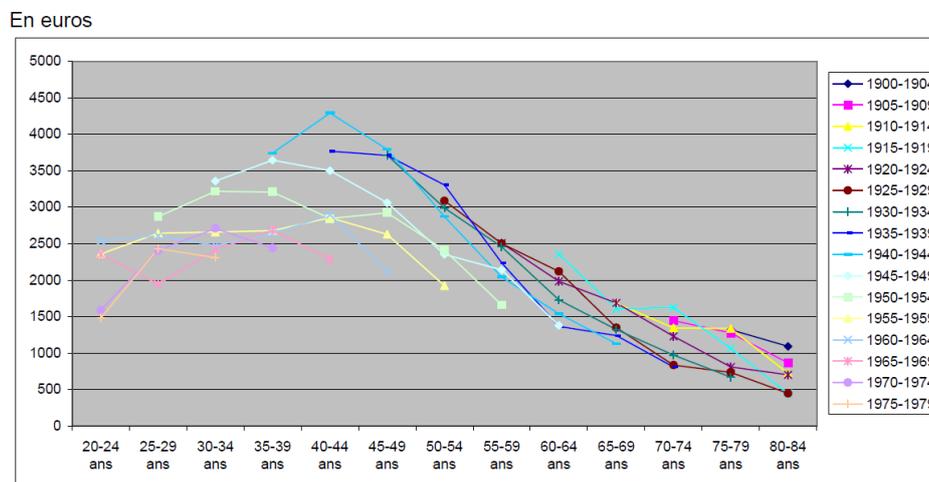
Évolution par âge

Indice 100 pour les 40-44 ans



Les dépenses d'habillement sont avant tout réalisées par les 20/50 ans. Au moment de la retraite, elles représentent 40 % de celles réalisées par les 40-44 ans. Les effets équipement et mode jouent un rôle important dans cette répartition des dépenses.

Les écarts entre générations sont peu marqués. La part moindre consacrée à l'habillement par les retraités les plus jeunes s'explique entre autre par la baisse des prix constatée sur ce secteur de consommation.

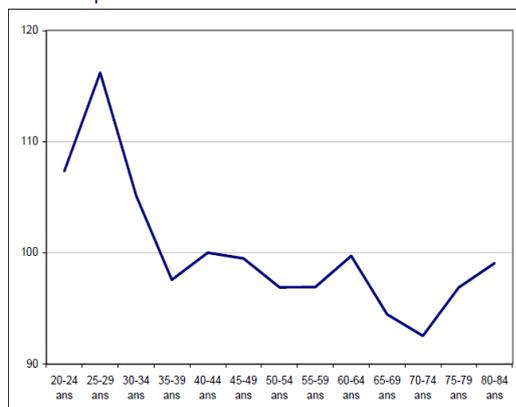


Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Budget de famille 1979, 1985, 1989, 1995, 2001, 2006 et 2011. Données recalées sur les données de la comptabilité nationale.

Le retraité propriétaire est gagnant sur toute la ligne

Indice 100 pour les 40-44 ans

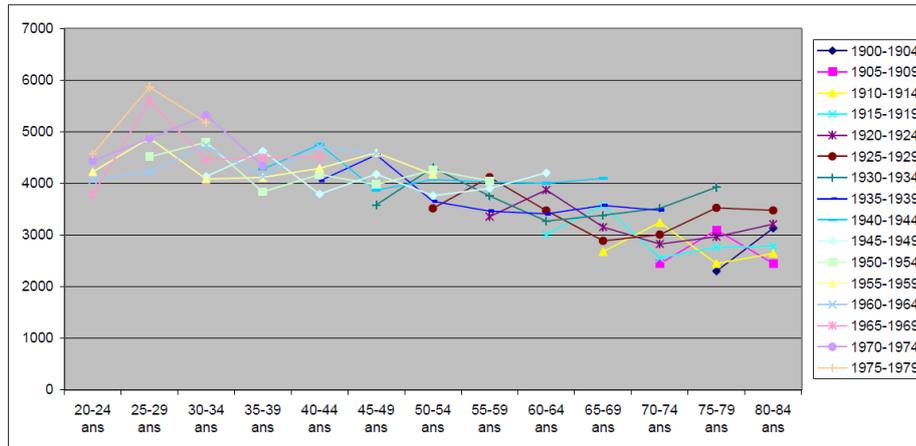


Les dépenses de logement qui regroupent le coût direct du logement et les frais associés (chauffage, eau, électricité...) constituent une part importante du budget des jeunes avant de se réduire. La part plus importante chez les retraités les plus âgés s'explique par la faiblesse des revenus. Par ailleurs, c'est à partir de 75 ans que le nombre de personnes en établissements spécialisés (maisons de retraite, EHPAD) augmente de manière significative.

Les dépenses de logement sont en augmentation pour les jeunes générations. Elles progressent également pour les plus anciennes du fait de l'appréciation des biens immobiliers et de la progression des loyers.

Consommation moyenne par âge et cohorte

En euros



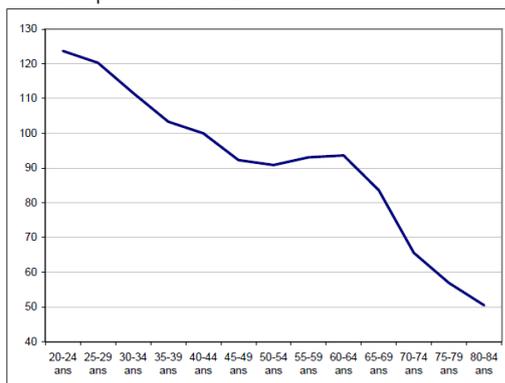
Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Budget de famille 1979, 1985, 1989, 1995, 2001, 2006 et 2011. Données recalées sur les données de la comptabilité nationale.

Le nouveau retraité refait son intérieur

Évolution par âge

Indice 100 pour les 40-44 ans

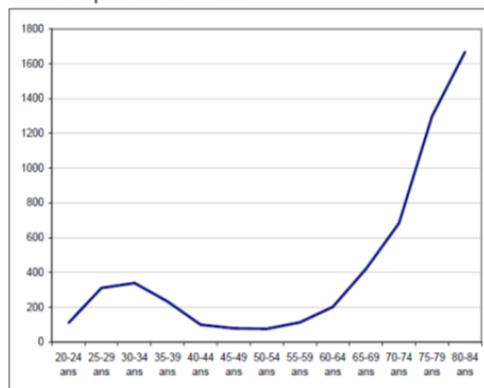


Les dépenses liées à l'équipement et à l'entretien des logements (y compris les frais d'assurances) de l'habitation diminuent avec l'âge sauf entre 55 et 65 ans. Le rééquipement voire le déménagement au moment de la cessation d'activité explique ce petit pic. Fréquemment, les nouveaux retraités changent de logement. Ils peuvent être amenés à émigrer vers les côtes ou à retourner dans leur région d'origine.

Les retraités, le nouvel eldorado des services

Évolution par âge

Indice 100 pour les 40-44 ans

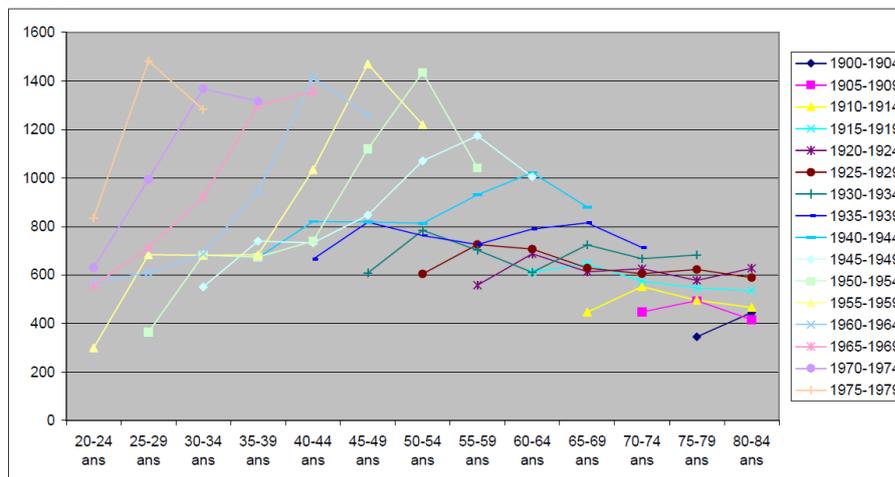


L'achat de services est l'apanage des seniors. L'augmentation des dépenses intervient dès le départ à la retraite et s'accroît avec l'âge. Le recours aux emplois à domicile mais aussi aux services de santé explique la croissance de ces dépenses avec l'âge. La diminution des autres postes de dépenses augmente, par ailleurs, leur poids.

Les dépenses de communication, encore un truc de jeunes

Les dépenses de communication augmentent de génération en génération avec une constante, les jeunes consomment nettement plus que leurs aînés au même âge. Si les seniors s'équipent de plus en plus en Smartphone, ils restent néanmoins en retrait.

Consommation moyenne par âge et cohorte
En euros

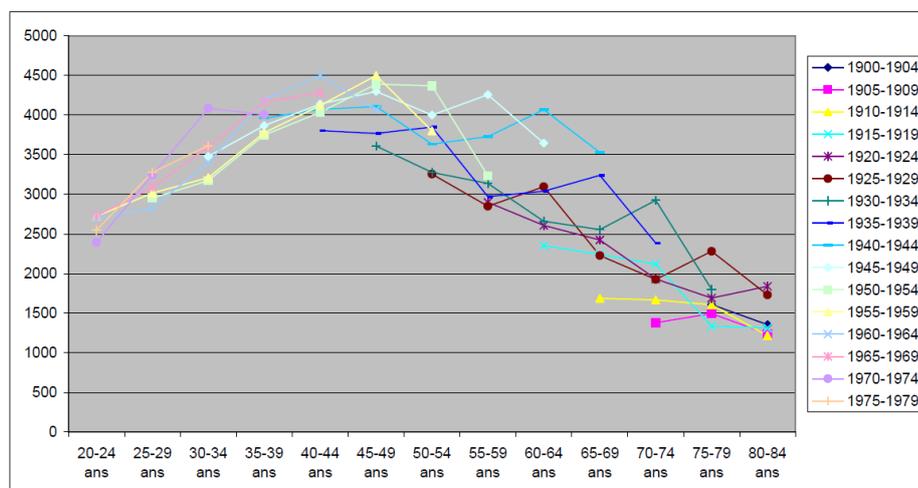


Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Budget de famille 1979, 1985, 1989, 1995, 2001, 2006 et 2011. Données recalées sur les données de la comptabilité nationale.

Retraites et loisirs de plus en plus synonymes

De génération en génération, la part des dépenses liées aux loisirs progresse. Si dans le passé, les seniors étaient des faibles consommateurs de loisirs, avec l'augmentation du niveau de vie et du fait de la capacité à rester en bonne santé plus longtemps, ce poste au sein des budgets des ménages de plus de 60 ans augmente fortement et rapidement.



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Budget de famille 1979, 1985, 1989, 1995, 2001, 2006 et 2011. Données recalées sur les données de la comptabilité nationale.

Les retraités ont-ils raison de se plaindre de leur pouvoir d'achat ?

Selon l'INSEE, les retraités ont désormais un niveau de vie supérieur (par unité de consommation) à celui de l'ensemble de la population. Certes, cette moyenne masque que les écarts de revenus sont plus importants chez les retraités que chez les non-retraités.

Néanmoins, depuis quelques années, avec l'augmentation des prélèvements et le gel des pensions ainsi que du fait des réformes adoptées ces vingt dernières années, la situation des retraités se dégrade.

Le Conseil d'Orientation des Retraites a étudié les évolutions du pouvoir d'achat de quatre générations, 1932, 1937, 1942 et 1947. Ce sont les retraités cadres qui souffrent le plus en raison des dispositions prises pour assainir les comptes de l'AGIRC. La baisse du pouvoir d'achat de la pension nette est de 8 %. Pour les générations de retraités plus jeunes, la baisse est moindre mais atteint entre -1 à -2 %. La situation des non-cadres est moins mauvaise surtout pour les jeunes générations de retraites. La chute de pouvoir d'achat est de 4 % pour la génération 32 et est nulle ou presque pour les générations 42 ou 47.

DOSSIERS

DOSSIER N°1 : EPARGNE, RETRAITE : LA GUERRE DES FRANCE AURA-T-ELLE LIEU ?

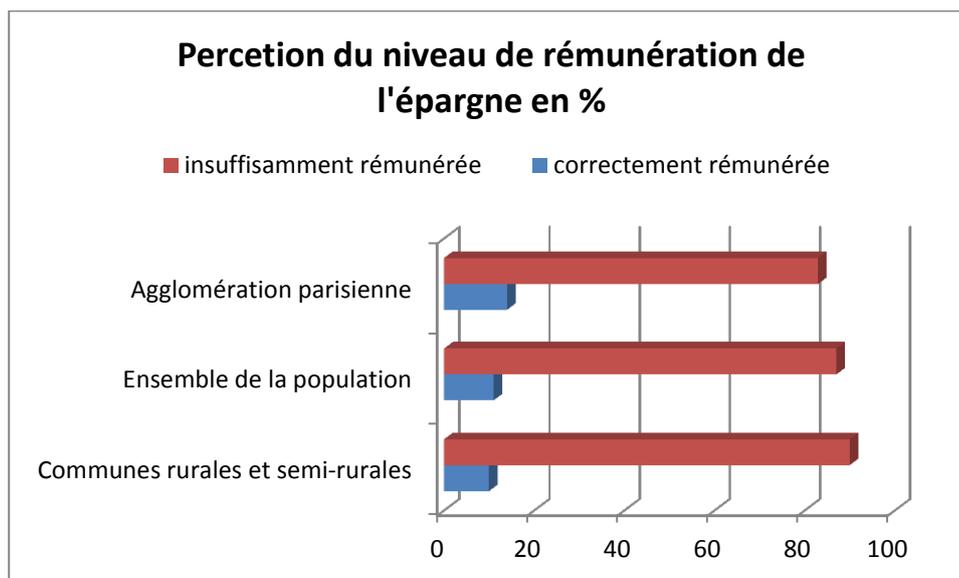
Le Cercle de l'Épargne consacre un de ses dossiers du mois de novembre aux besoins et aux attentes des Français face à l'épargne et à la retraite en fonction de leur lieu de résidence. Les Parisiens sont-ils différents des habitants des grandes villes de province ou de ceux vivant en milieu rural ? Les comportements diffèrent même s'il faut les relativiser car il convient de prendre en compte les critères de revenus et de catégories socio-professionnels qui jouent un rôle prépondérant dans les choix en matière d'épargne.

EPARGNE, QUELLES DIFFERENCES SUR LE TERRITOIRE ?

Rémunération, la province gronde

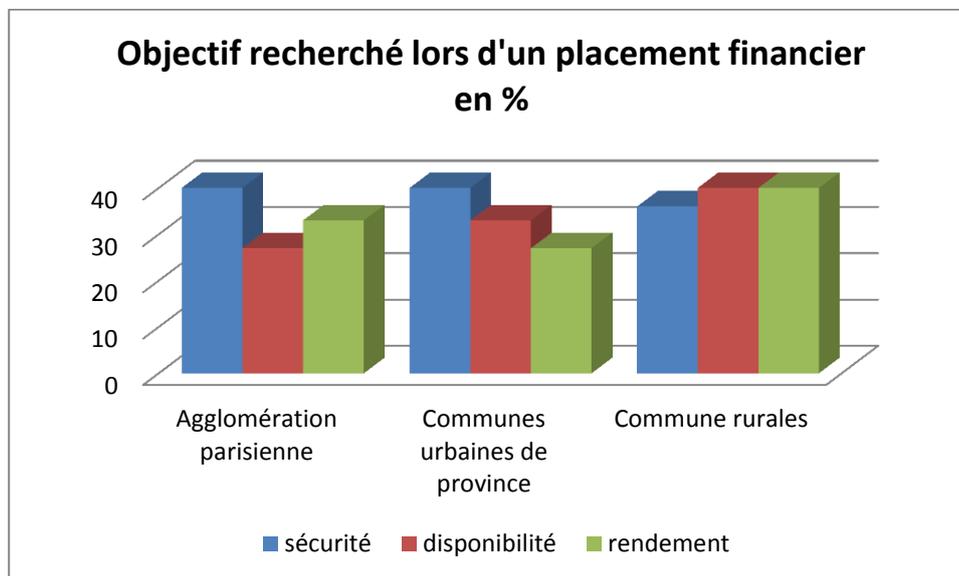
Au sujet de la rémunération de l'épargne, ce sont les épargnants ruraux qui sont les plus mécontents. 9 habitants vivant en milieu rural sur 10 jugent le rendement de leurs placements financiers insuffisant. Ce jugement s'explique par la proportion plus importante, dans le monde rurale de personnes âgées davantage déçues de la rémunération actuelle de l'épargne que la moyenne de la population.

Les Franciliens semblent un peu moins sévères sur la rémunération de l'épargne, avec 83 % d'insatisfaits contre 87 % pour la moyenne nationale. La plus forte concentration, de cadres supérieurs, de professions libérales en milieu urbain contribue sans nul doute à cette différence d'appréciation.



Les épargnants ruraux veulent être maîtres de leur épargne

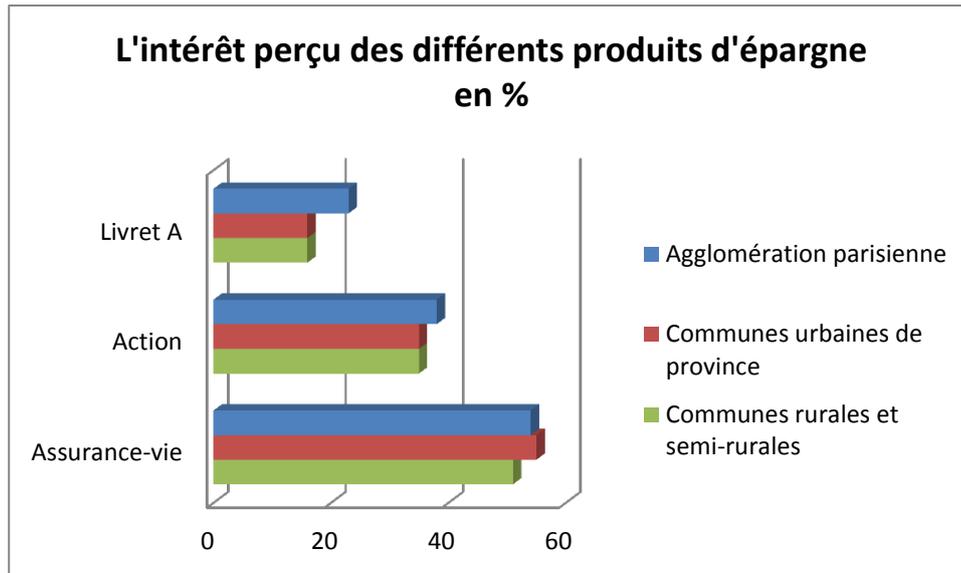
A l'image de l'ensemble de la population, les épargnants urbains privilégient la sécurité ; en revanche, les ruraux mettent en avant la disponibilité de l'épargne et le rendement. La forte proportion de personnes âgées et de personnes à revenus modestes en milieu rural expliquent cette différence.



La priorité au rendement arrive en deuxième position pour les Franciliens (33 %), avec 6 points de plus que la moyenne nationale. Les Franciliens sont plus ouverts au risque en étant moins allergiques que l'ensemble de la population au placement « actions ».

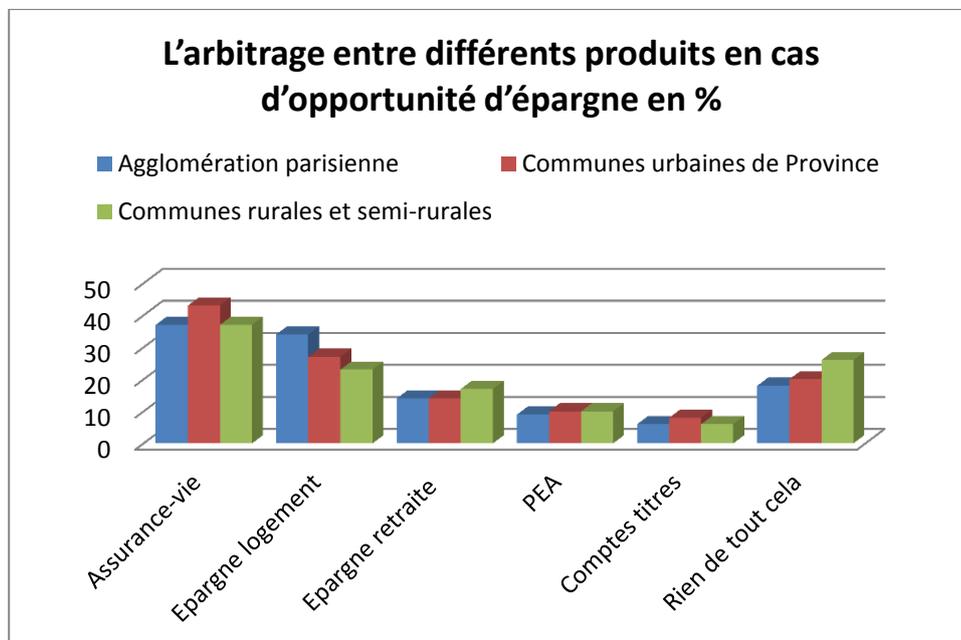
L'épargnant urbain ne met pas ses œufs dans le même panier

Au sein des grandes villes et notamment au sein de la région capitale, les taux de détention de produits financiers sont plus élevés. Le poids de l'épargne financière est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural où la propriété de la résidence principale voire de l'exploitation agricole constitue le cœur du patrimoine. Certes, l'envolée des prix de l'immobilier en milieu urbain aboutit également à un accroissement du patrimoine immobilier par rapport à l'épargne financière, néanmoins, les revenus plus élevés en région parisienne facilitent une diversification des placements. L'épargnant urbain a, en outre, un accès à une palette de produits plus importante qui lui permet de davantage diversifier et de se tourner vers des produits plus rémunérateurs que la moyenne nationale.



L'épargne logement une priorité dans les grandes villes et la Capitale

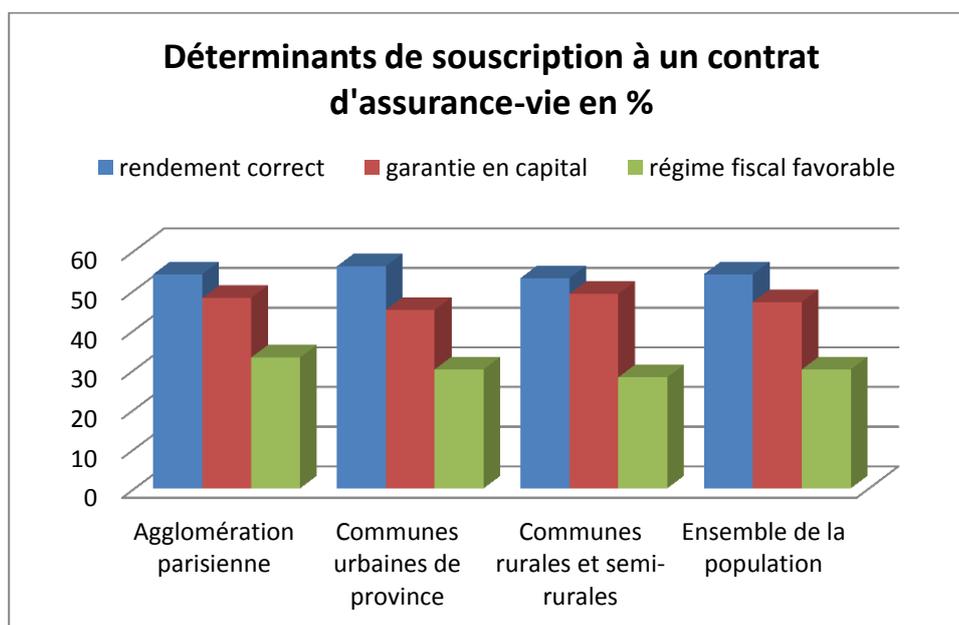
Les résidents en milieu urbain sont, en règle générale, plus jeunes que ceux du milieu rural. L'acquisition de la résidence principale constitue donc une priorité plus forte. Il en résulte une appétence plus élevée pour le Plan d'Épargne Logement. Les Franciliens se portent en priorité à 34 % vers l'épargne logement quand ils ne sont que 27 % pour l'ensemble du territoire.



L'ASSURANCE VIE RECONCILIE LES DEUX FRANCE

L'assurance-vie séduit tous les Français notamment par son rendement

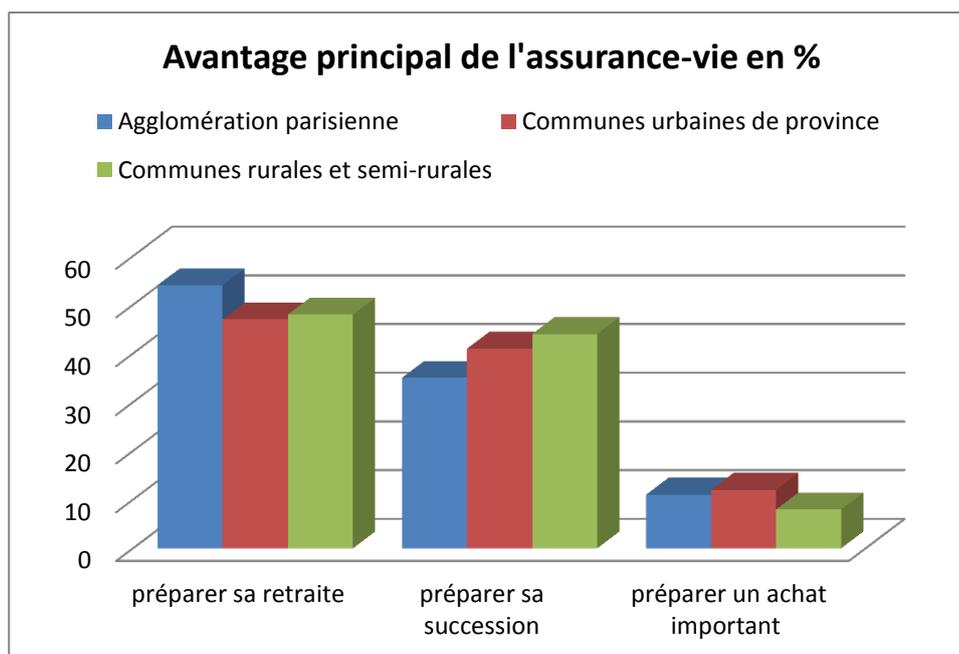
La localisation géographique n'a aucune incidence sur la souscription d'un contrat d'assurance-vie. Les motivations des épargnants sont, en la matière, très proches. La recherche d'un rendement correct arrive en tête des attentes exprimées par les épargnants. La garantie en capital suit de près quand la recherche d'un régime fiscal favorable et la possibilité de diversifier ses investissements ferment le banc.



Les épargnants de l'agglomération parisienne dont le niveau de revenus et de patrimoine sont supérieurs à la moyenne mettent naturellement plus en avant que les autres l'avantage fiscal procuré par l'assurance-vie (33 %) contre 30 % pour les habitants des communes urbaines de province et 28 % pour ceux résidant en milieu rural.

En région parisienne, l'assurance-vie, c'est avant tout pour la retraite

Si la retraite, reste sans conteste le principal attrait de l'assurance-vie la préparation de la succession suit de près dans les communes rurales. La proportion plus importante de personnes âgées en milieu rural joue un rôle clef dans cette différence d'appréciation.



INTERNET, UN OUTIL POUR LES GEEKS URBAINS

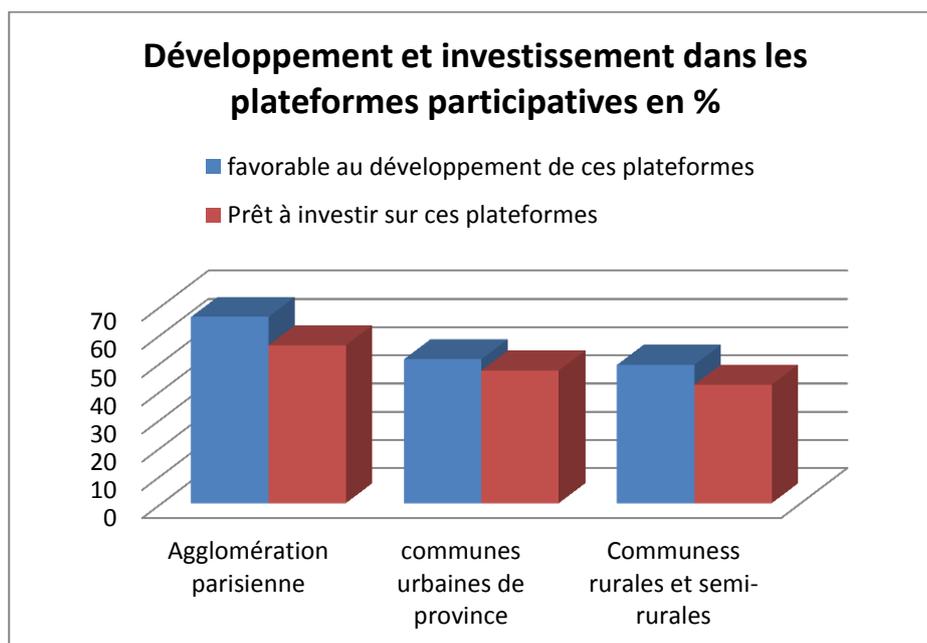
Le mulot, une affaire de rats des villes

L'agglomération parisienne concentre la proportion la plus importante d'e-épargnants avec un francilien sur quatre ayant déjà franchi le pas contre 19 % de la population totale. Les candidats à l'épargne en ligne (10 %) sont également plus nombreux dans la région capitale. Cette tendance tient à la surreprésentation des jeunes et des cadres supérieurs, plus connectés. Dans une moindre mesure, les agglomérations de province s'inscrivent dans cette tendance avec déjà 20 % de convertis. Ils ne sont, en revanche, que 16 % à déclarer avoir déjà souscrit un produit en ligne au sein des communes rurales. Ils sont, par ailleurs, 59 % en milieu rural à se déclarer réfractaires à ces produits.

Si la souscription d'un produit d'épargne en ligne varie en fonction de son implantation en milieu urbain ou non, à Paris ou en province, tous les épargnants se rejoignent néanmoins sur la possibilité de bénéficier de frais d'entrée plus faibles que dans le cadre d'un placement réalisé auprès des circuits de distribution traditionnels, ce critère étant toujours cité en premier.

Le financement participatif à la conquête des villes

De manière assez logique, les épargnants des milieux urbains sont assez favorables au crowdfunding. Son développement est même jugé souhaitable par deux Franciliens sur trois contre 53 % pour l'ensemble des Français et 49 % pour les habitants des communes rurales.

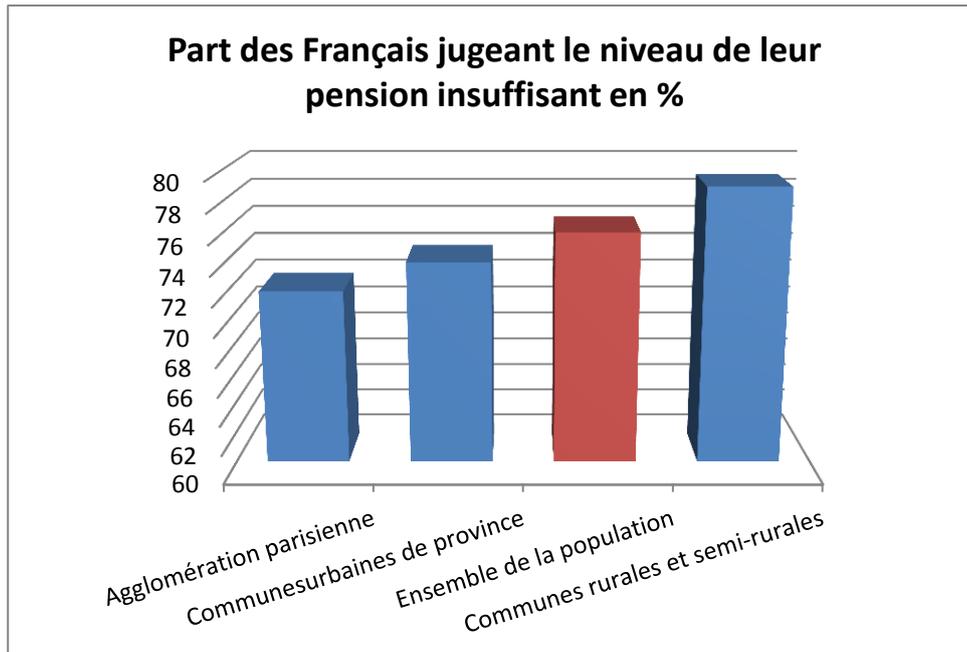


La propension à investir son épargne sur des plateformes de financement participatifs est plus élevée en milieu urbain ; le record étant atteint par l'agglomération parisienne avec 46 % de sondés qui pourraient éventuellement le faire et 10 % qui sont certains de le faire. Ils sont respectivement 40 % et 6 % sur l'ensemble du territoire.

LA RETRAITE, UNE INQUIETUDE PARTAGEE MAIS DES DIVERGENCES POUR LES SOLUTIONS

Les ruraux très pessimistes sur le niveau des pensions

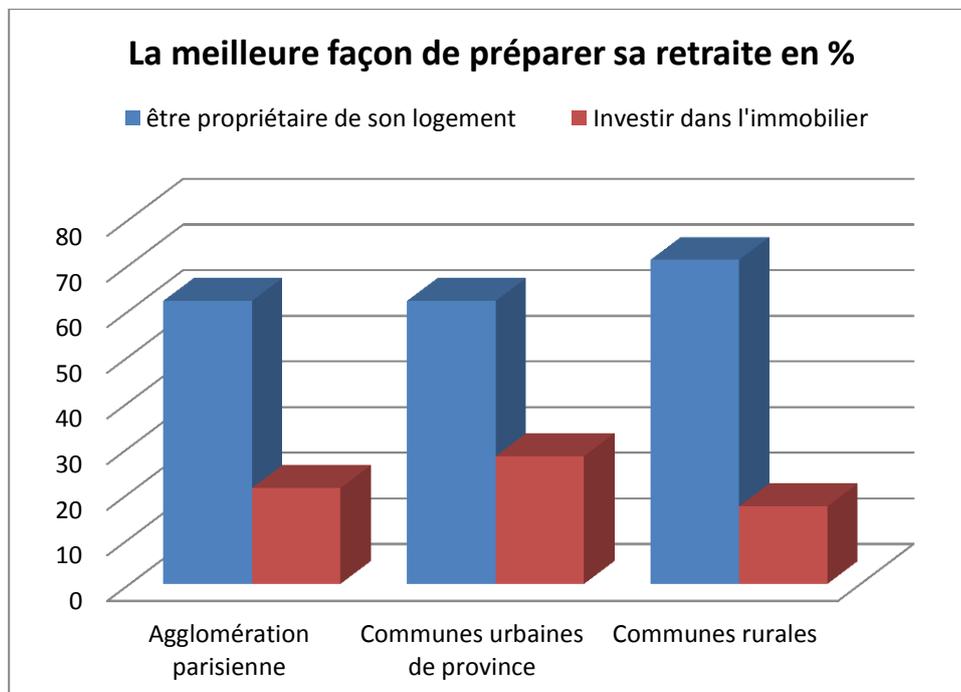
79 % des ruraux considèrent que leurs pensions ou leurs futures pensions sont ou seront insuffisantes. Les urbains sont légèrement plus optimistes, 74 % pour les habitants dans les villes de province et 72 % pour ceux résidant au sein de l'agglomération parisienne. La proportion plus importante de personnes âgées en milieu rural explique certainement ce résultat. En effet, les retraités sont les plus pessimistes en ce qui concerne le niveau des pensions (93 % sont inquiets).



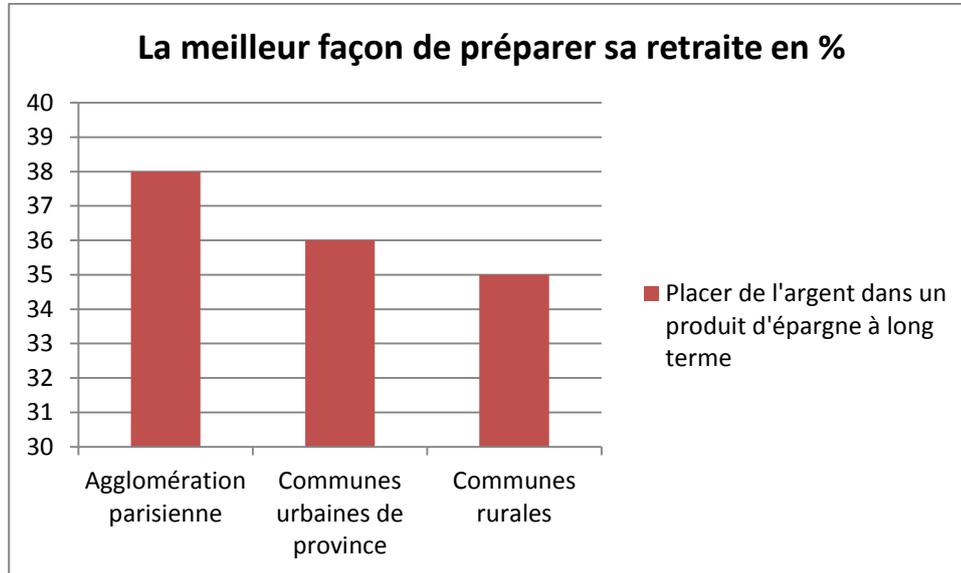
Les citadins diversifient davantage les moyens de préparer leur retraite

Acquérir sa résidence principale constitue le moyen privilégié par les ménages pour préparer leur retraite. 71 % des ruraux considèrent que cela est une priorité quand ils ne sont que 62 % en région parisienne et 65 % pour l'ensemble de la population.

L'investissement immobilier est bien souvent plus accessible en milieu rural qu'en milieu urbain.

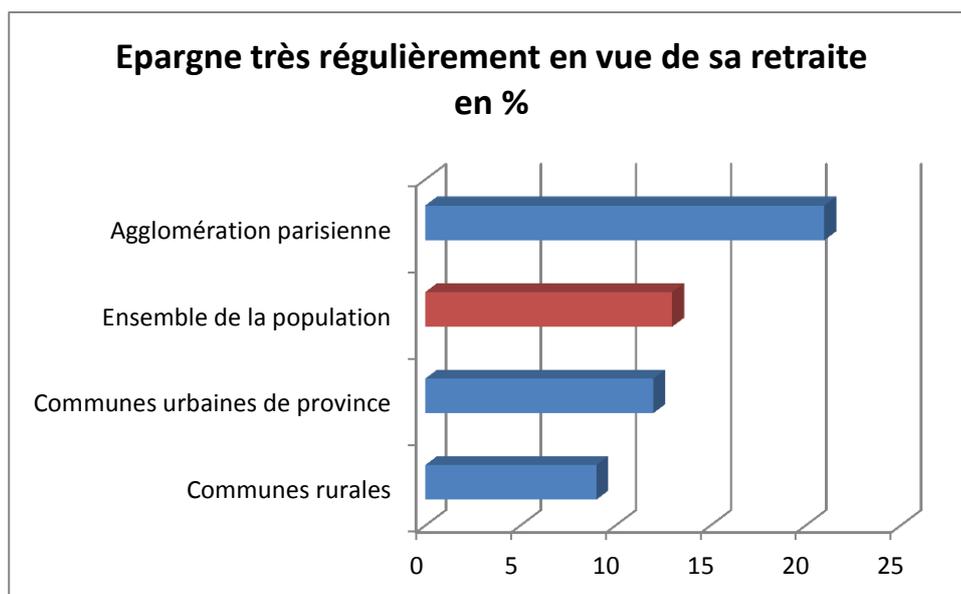


Les Franciliens sont, en revanche, un peu plus nombreux que la moyenne (38 % contre 36 %) à considérer que placer son argent dans un produit d'épargne à long terme peut permettre de maintenir un niveau de vie suffisant après la cessation d'activité. L'écart reste néanmoins très faible.



Pour des raisons de revenus et au nom de la diversification, les Français sont plus nombreux dans la région capitale (21 % contre une moyenne nationale de 13 %) à épargner régulièrement en vue de leur retraite.

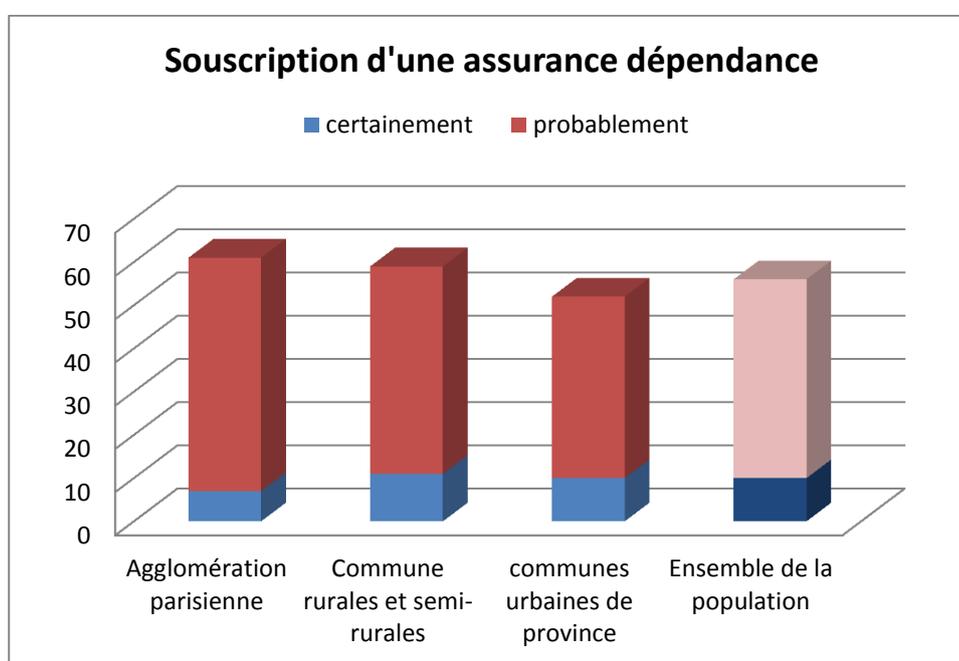
Conscients qu'ils seront probablement davantage impactés par la diminution du taux de remplacement une fois à la retraite, les cadres et cadres supérieurs en nombre supérieur dans les grands centres urbains recourent davantage à des produits d'épargne retraite que le reste de la population.



L'INTERET D'UNE COUVERTURE CONTRE LE RISQUE D'ENTRER EN DEPENDANCE MIEUX PERCU DANS LES GRANDES VILLES

Près des trois quarts des Français prennent au sérieux le risque de tomber un jour en dépendance. L'agglomération parisienne se distingue néanmoins un peu sur la question de la dépendance du fait de la part importante de jeunes davantage préoccupés par le financement de leur logement et éventuellement la préparation de leur future retraite. Ils ne sont donc que 68 % à envisager qu'il serait probable ou certain de tomber un jour en dépendance quand ils sont 74 % dans les communes rurales.

Question de revenus, de niveau d'information ou crainte de ne pas bénéficier de l'aide de la famille, les Franciliens sont les plus disposés à souscrire un produit d'assurance dépendance. 61 % d'entre eux estiment qu'ils pourraient certainement ou probablement souscrire un tel contrat.



* Les données de ce dossier proviennent de l'étude du Cercle de l'Épargne / Cecop / AG2R LA MONDIALE. L'enquête a été réalisée sur Internet du 11 au 18 mai 2015 auprès d'un échantillon de 1 007 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'IFOP.

DOSSIER N°2 : COMMENT REDESSINER NOTRE SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ?

L'analyse ci-dessous reprend notamment les résultats de l'enquête « Conditions de vie et aspirations » du CREDOC de 2015.

82 % de la population estiment que la société française a besoin de changer en profondeur, et 35 % préconisent même une rupture radicale avec l'existant. Il n'en demeure pas moins que les Français sont attachés au système de protection sociale issu de la Libération. Seulement 14 % rêvent du grand soir avec un changement radical d'orientation. Néanmoins, ils ne sont que 29 % à penser que le statu quo est possible. La population juge, en effet, à 55 %, qu'il est nécessaire de réaliser des réformes progressives. Le consensus est en revanche difficile à atteindre en ce qui concerne les voies et moyens des réformes à adopter. Si la nature publique de la protection sociale est plébiscitée, un recours au privé, sous réserve qu'il soit à but non lucratif, n'est pas rejeté. Ce sont les catégories modestes voire défavorisées qui sont à la fois celles qui ont le plus une image dégradée de la protection sociale et qui souhaitent un changement radical d'orientation du système. Conservateurs sur la protection sociale, les Français sont prêts aux réformes sous réserve de ne pas dire lesquelles.

Le changement, c'est maintenant ?

La retraite, la retraite et encore la retraite

Sans surprise, la question des retraites focalise l'attention des ménages. Le traitement de la pauvreté et de l'exclusion est moins au cœur des préoccupations des Français qu'en 1995. Le financement des retraites est le sujet de préoccupation numéro un des Français en matière de protection sociale (47 %) et 30 % se préoccupent principalement de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Cette montée de l'inquiétude en matière de retraite ne génère pas obligatoirement un changement des comportements individuels. Il y a une sourde colère vis-à-vis des pouvoirs publics.

En vingt ans, les proportions d'inquiets vis-à-vis de la retraite et de la dépendance sont passées du simple au double. La montée des inquiétudes vis-à-vis du financement des retraites et de la dépendance semble suivre l'évolution réelle de ces dépenses qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des dépenses de protection sociale et ont été multipliées par deux en vingt ans, passant de 132 milliards d'euros en 1995 à 307,5 milliards d'euros en 2013 (Insee comptabilité nationale), soit 14,5 % du PIB (DREES, 2015).

Selon les études réalisées par différents instituts et par le CREDOC, les Français réclament une amélioration des prestations vieillesse. Cette revalorisation est la priorité numéro un pour 41 % des Français contre 29 % en 2005.

La préoccupation croissante des Français pour le financement des retraites est intergénérationnelle. Ce sont néanmoins les personnes d'âge actif qui expriment le plus fort taux d'inquiétude. Les moins de 25 ans se soucient principalement du traitement de la pauvreté (46 %), contre 27 % chez les 70 ans et plus, suivie de la prise en charge des grands malades 29 %, contre 15 % chez les sexagénaires et de l'avenir de l'indemnisation du chômage 26 %, contre 8 % chez les 70 ans et plus. En revanche, la dépendance des personnes âgées préoccupe le plus, fort logiquement, les 70 ans et plus (47 %).

La santé avant tout, bien que...

Au niveau du système de santé, le reste à charge des ménages n'a jamais été aussi bas mais selon une enquête SILC d'Eurostat, 13 % des ménages déclarant avoir des problèmes sérieux ou être dans l'incapacité totale de payer les dépenses de santé en France, contre 7 % en Allemagne). Néanmoins, de meilleurs remboursements maladie de la Sécurité semblent moins prioritaires que dans le passé pour la population.

A la différence des autres générations plus âgées, les jeunes de moins de 25 ans souhaitent une augmentation des remboursements des indemnités maladie (20 %, contre 14 % chez les sexagénaires). Les seniors sans surprise demandent une augmentation des prestations vieillesse (53 % chez les 70 ans et plus, 52 % chez les 60-69 ans, contre seulement 19 % chez les moins de 25 ans).

La solidarité, une valeur en baisse ?

Les Français sont de moins en moins solidaires et demandent une réaffirmation du lien professionnel.

Le lien entre allocations chômage et activité professionnelle est jugé par 81 % de la population comme légitime mais pour un Français sur deux les allocations de chômage devraient bénéficier uniquement aux personnes qui cotisent (contre un sur quatre en 2004).

Les aides liées à la dépendance, au handicap, ou à la perte d'autonomie, sont considérées comme des prestations relevant de la solidarité.

Les Français sont plus hésitants pour des prestations telles que les allocations familiales ou de vieillesse. La moitié pense que tout le monde devrait potentiellement pouvoir en bénéficier, indépendamment du fait que la personne ait déjà travaillé ou cotisé auparavant. L'autre moitié (42 % et 46 % respectivement) estime que seules les personnes ayant travaillé ou cotisé auparavant devraient pouvoir accéder à ce type de prestation. (72 %) la population défend l'idée du versement universel des aides maladies mais 28 % semblent le remettre en cause. Il faut souligner que la remise en cause du caractère universel progresse au sein de la population depuis 1995. Il en va de même pour les allocations familiales (de 12 % à 24 %), les retraites (de 25 % à 45 %) ou encore les prestations assurance maladie (de 9 % à 23 %)

Les Français de moins de 25 ans défendent plus le principe de l'accès universel aux prestations sociales quand les seniors sont pour des aides ciblées.

Les Français restent attachés au monopole de la Sécurité Sociale, 80 % de la population y est favorable. Seuls 18 % des sondés considèrent que la gestion des frais de santé est une activité comme une autre. Une majorité relative, 47 % des Français, estime que les organismes publics de protection sociale devraient occuper une place plus importante. Il faut souligner que 38 % des sondés sont favorables à ce que les acteurs privés puissent jouer un rôle plus important dans le système de protection sociale. Ils souhaitent que ce soit avant tout des acteurs à but non lucratif (mutuelles et institutions de prévoyance).

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	Rendements et plafonds	Dernières évolutions connues
Livret A	0,75 % au 1 ^{er} août Plafond 22 950 euros	Septembre : décollecte de 2,38 milliards d'euros Depuis le 1^{er} janvier : décollecte de 6,21 milliards d'euros Encours : 256,8 milliards d'euros
Livret de développement Durable	0,75 % au 1 ^{er} août Plafond 12 000 euros	Septembre : décollecte de 870 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : décollecte de 1,10 milliard d'euros Encours : 101 milliards d'euros
Plan d'Épargne Logement	2,0 % hors prime Pour PEL ouverts à compter du 1 ^{er} /02/2015 Plafond 61 200 euros	Septembre : collecte de 1,437 milliard d'euros Depuis le 1^{er} janvier : 15,264 milliards d'euros Encours : 231,162 milliards d'euros
Compte Épargne Logement	0,50% hors prime Plafond 15 300 euros	Septembre : décollecte de 296 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : décollecte de 986 millions d'euros Encours : 30,219 milliards d'euros
Livret d'épargne jeune	Minimum 0,75 % Plafond : 1 600 euros	Septembre : collecte de 24 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : décollecte de 102 millions d'euros Encours : 6,676 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire	1,25 % au 1 ^{er} août Plafond : 7 700 euros	Septembre : décollecte de 89 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : décollecte de 1,026 millions d'euros Encours : 45,458 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés	0,60 % Pas de plafond légal	Septembre : décollecte de 2,736 milliards d'euros Depuis le 1^{er} janvier : collecte de 5,304 milliards d'euros Encours : 174,815 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Encours : 100 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 75 000 euros	Encours : 400 millions d'euros
Assurance-vie		
Rendement des fonds euros en 2014	Pas de plafond 2,5 %	Septembre : collecte de 1,2 milliard d'euros Depuis le 1^{er} janvier : 18,4 milliards d'euros Encours : 1 562 milliards d'euros
Rendement moyen des UC en 2014	5,9 %	
SCPI Rendement moyen 2014	5 %	

Sources Banque de France – FFSA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations

TABLEAU DE BORD DES MARCHES FINANCIERS

	Résultats Au 30 septembre
Bourse Performances annualisées du CAC 40 dividendes réinvestis (au 31/12/2014) <ul style="list-style-type: none"> • 1 an • 3 ans • 5 ans • 10 ans • 20 ans 	+1,7 % +13,5 % +4,5 % +4,2 % +6,7 %
CAC 40 au 30 octobre Evolution octobre Depuis le 1 ^{er} janvier	4 897 +12,75 % + 19,15 %
DAXX au 30 octobre Evolution octobre Depuis le 1 ^{er} janvier	10 850 +14,81 % + 10,65 %
Footsie au 30 octobre Evolution octobre Depuis le 1 ^{er} janvier	6 361 +7,65 % -3,12 %
Stoxx 50 au 30 octobre Evolution octobre Depuis le 1 ^{er} janvier	3 418 +12,82 % + 9,35 %
Dow Jones au 30 octobre Evolution octobre Depuis le 1 ^{er} janvier	17 663 +10,06 % -0,6 %
Nasdaq au 30 octobre Evolution octobre Depuis le 1 ^{er} janvier	4 897 +11,87 % + 6,71 %
Nikkei au 30 octobre Evolution octobre Depuis le 1 ^{er} janvier	9 083 +12,71 % +9,35 %
Parité euro / dollar au 30 octobre Evolution octobre Depuis le 1 ^{er} janvier	1,1009 -1,5 % -9,7 %
Or au 30 octobre (once d'or premier fixing Londres) Evolution octobre Depuis le 1 ^{er} janvier	1 147 dollars +2,24 % -4,83 %

TABLEAU DE BORD RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	0 % en 2014 et 2015	
ARRCO	Valeur du point : 1,2513 € Gel en 2015	
AGIRC	Valeur du point 0,4352 € Gel en 2015	
IRCANTEC	Valeur du point 0,47460€	
Montant du minimum vieillesse	800 euros pour une personne seule et 1 242 euros pour un couple	
Montant mensuel de la pension (droits directs) en 2013 <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	1 306 euros 1 642 euros 993 euros	De 2004 à 2013, la pension moyenne est passée de 1 029 à 1 306 euros Pour les hommes, elle est passée de 1 338 à 1 642euros Pour les femmes de 730 à 993 euros

TABLEAU DU CREDIT ET DES TAUX D'INTERÊT

	Taux
Taux OAT à 10 ans au 28 octobre 2015 Taux de l'Euribor à 1 mois au 29 octobre Taux de l'Euribor à 3 mois au 29 octobre	0,9170 % -0,113 % -0,041 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux effectifs moyens moyenne 3^{ème} trimestre (BdF) Prêts à taux fixe Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratiqué <small>(source Journal Officiel)</small>	 2,94 % 2,72 % 3,14 %
Crédit immobilier 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans 30 ans <small>(Source Empruntis – 4 novembre.2015)</small>	 2,05 % 2,30 % 2,50 % 2,80 % 2,55 %
Prêt à la consommation (taux effectifs moyens constatés pour le 3^{ème} trimestre par la Banque de France) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts découverts de comptes	 14,98 % 10,09 % 5,88 % 10,02 %
Taux de l'usure (taux maximum autorisés) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros <small>Source JO applicable au 1^{er} octobre 2015</small>	 19,97 % 13,45 % 7,84 %

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :

www.cerclEDELEPARGNE.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne / retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend Robert Baconnier, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, Jacques Barthélémy, avocat conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, Philippe Brossard, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, Jean-Marie Colombani, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, Jean-Paul Fitoussi, professeur des universités à l'IEP de Paris, Jean-Pierre Gaillard, journaliste et chroniqueur boursier, Christian Gollier, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Economiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, François Héran, ancien Directeur de l'Ined et Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, Jérôme Jaffré, Directeur du CECOP, Florence Legros, professeur des Universités à Paris Dauphine, et Jean-Pierre Thomas, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Épargne

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr